IF'AM
FORMATIONS & CONSEILS

Veille juridique : l'impact des dernières réglementations en transaction et location.	
Public concerné, nombre,	Tous les professionnels de l'immobilier De 5 à 8 participants
Prérequis, modalités et délai d'accès	Pas de prérequis nécessaires Accessible aux personnes en situation de handicap : Nous consulter
Présentation générale	Le métier d'agent immobilier est très réglementé. D'années en années, les obligations de formation augmentent et il est nécessaire de réaliser 42 heures de formation sur 3 ans afin de renouveler sa carte professionnelle en immobilier. Cette formation continue est obligatoire dans le cadre de votre activité professionnelle immobilière : agent immobilier, mandataire immobilier, salariés d'agences immobilières …
Objectifs	**Pédagogiques :** • Conseiller un client investisseur • Connaître l'impact des nouvelles réglementations dans nos missions quotidiennes d'estimation de biens, de conseils
Contenu de la formation	**Programme détaillé :** Veille juridique : **l'impact des dernières réglementations en transaction et location.** ○ Quelques rappels loi ALUR et leurs impacts en transactions ▪ Impacts pour les acquéreurs investisseurs : congés pour vente, reprise pour habiter… ▪ Le devoir d'information : impact sur la constitution du dossier de vente ○ LOI CLIMAT ET RESILIENCE ▪ Les impacts sur l'estimation d'un bien ▪ Les nouvelles réglementations et obligations pour la vente et la location ○ LA REGULATION DES LOYERS sur notre secteur ▪ Plafonnement, encadrement de loyers, permis de louer
Modalités pédagogiques et techniques	**Moyens pédagogiques :** • Apports théoriques appuyés par des études de cas, exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle • Supports pédagogiques **Moyens techniques et organisationnels :** • Active et participative et interrogative • Présentiel ou à distance

Compétences / Capacités professionnelles visées	• Juridiques
Durée	7 heures sur 1 jour
Dates	Nous consulter
Lieu(x)	Visio ou présentiel en fonction du nombre de participants
Coût par participant	300,00 € HT / participant (exonération de TVA)
Contact	Amélie MONTOUSSE Tél : 07 88 97 84 66 Email : contact@ifam-conseils.com
Formateur	Karine, formatrice experte dans le domaine de l'immobilier.
Suivi de l'action	Bilan formateur, émargement par les stagiaires et le formateur, attestation de formation.
Evaluation de l'action	Evaluation de l'action *(satisfaction des participants) :* Evaluation de la prestation de formation **« à chaud »** Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus **« à froid »** Auto évaluation des participants sur les objectifs atteints, le cas échéant Evaluation de satisfaction du formateur (bilan formation)

Accès sur notre site internet www.ifam-conseils.com ou à la demande :

- Le règlement intérieur
- CGV
- Le livret d'accueil
- La politique de confidentialité